

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 1^{er} juillet 2026
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents :

- Marc BAZE, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- John IGAU, conseiller municipal,
- Nicolas LOPEZ, Maire,
- Michel PLACE, 2^{ème} adjoint,
- Fabrice PRAT, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 1^{ère} adjointe,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal,

Excusée :

- Roxane CRAMPÉ, conseillère municipale.

Absente :

- Muriel SAMAR, conseillère municipale.
-

Secrétaire de séance : Marc BAZE.

ORDRE DU JOUR

- PC 065 473 25 00002 : présentation matériaux pour toiture bâtiments,
- Situation comptable et devis,
- Annulation reprise concession G02-09,
- Désignation correspondant défense,
- Désignation référent tempête,
- Désignation référent sécurité routière,
- Désignation référent santé environnement,
- Commissions CCPVG,
- Autorisation signature convention SHEM – participation travaux réfection piste pastorale,
- Mise à jour PCS : poste de commandement communal,
- Demande subvention chambre des métiers et de l'artisanat,
- Choix de publicité des actes,
- Point commission syndicale.

* * * * *

PC 065 473 25 00002 : PRÉSENTATION MATÉRIAUX POUR TOITURE BÂTIMENTS

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un permis de construire a été accordé le 4 août 2025 pour la réhabilitation de l'ancienne colonie en 2 x 5 logements, création d'un abri ludique et de lodge.

Selon le PLU, l'ensemble des toitures doivent être de format, d'épaisseur et de teinte type ardoise ou assimilés.

Monsieur Richard BALANGER, présents, propriétaire et porteur du projet, souhaite discuter de ce point là avec la municipalité.

Le conseil municipal est prêt à accepter un autre matériau que de l'ardoise à condition que ce dernier respecte scrupuleusement le règlement du PLU.

Monsieur Stéphane DAVID, également présent, a voulu discuter de son projet d'installation de deux tiny houses au hameau d'Ortiac.

Pour rappel, une première déclaration préalable a été déposée et refusée puisqu'elle ne respectait pas le règlement du PLU concernant la toiture. Monsieur Stéphane DAVID propose donc d'installer une toiture végétalisée.

L'assemblée émet un avis favorable (toiture végétalisée d'une épaisseur minimum de 1 cm) et demande à ce qu'une nouvelle déclaration préalable soit déposée.

SITUATION COMPTABLE & DEVIS

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Après avoir fait un point sur la situation comptable, Monsieur le Maire présente différents devis de travaux :

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Travaux urgents réfection piste pastorale	ETABLISSEMENT SOARES FRERES	2 186.00 €
Création poteau incendie	SADE	5 200.00 €
Réfection réseau eau potable	SADE	43 621.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **VALIDE** ces devis.

DÉSIGNATION CORRESPONDANTS/RÉFÉRENTS

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DÉSIGNE** les correspondants/référents suivants :

	PRÉNOM – NOM
Correspondant défense	Céline QUESSETTE
Référent tempête	Céline QUESSETTE
Référent sécurité routière	Muriel SAMAR
Référent santé environnement	Michel PLACE

COMMISSIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée que la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a acté par délibération la création de 8 commissions thématiques intercommunales.

Un délégué par commission peut être désigné parmi le conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DÉSIGNE** :

COMMISSION	DÉLÉGUÉ DÉSIGNÉ
Aménagement du territoire, mobilités et habitats	Nicolas LOPEZ
Cohésion du territoire, culture et patrimoine	X
Collecte et valorisation des déchets	Nicolas LOPEZ
Développement économique	Muriel SAMAR
Enfance, jeunesse et action sociale	Amélie BONNIER
Environnement et transition écologique	Céline QUESSETTE
Sports	Nicolas LOPEZ
Tourisme	Muriel SAMAR

AUTORISATION SIGNATURE OFFRE DE CONCOURS
ETS BEGUERIE – SHEM
RÉFECTION PISTE PASTORALE

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société établissement Beguerie (SHEM) propose de participer à hauteur de 1 100.00 € HT concernant la réfection d'un tronçon de la piste pastorale.

L'accès par cette piste pastorale est indispensable à la société établissement Beguerie pour accéder leur site de production.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la proposition de participation financière à hauteur de 1 100.00 €HT pour la réfection d'un tronçon de la piste pastorale et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours.

PCS : MISE A JOUR POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est urgent de mettre à jour le poste de commandement communal concernant le plan communal de sauvegarde.

Le nécessaire sera fait rapidement et présenté aux élus.

DEMANDE SUBVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire présente le courrier de la chambre des métiers et de l'artisanat concernant une demande de participation annuelle de 100.00 € pour un apprenti domicilié sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** une participation de 100.00 € à la chambre des métiers et de l'artisanat.

CHOIX DE PUBLICITÉ DES ACTES

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de choisir le mode de publicité des actes administratifs de la commune.

VU l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les communes de moins de 3 500 habitants ont la possibilité de choisir le mode de publicité de leurs actes (délibérations, arrêtés et décisions du Maire) :

- Soit par affichage,
- Soit par publication sur papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

CONSIDÉRANT l'absence de site internet de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **APPROUVE** le mode de publicité suivant : publication sur papier.

POINT COMMISSION SYNDICALE

Rapporteur : Mme Céline QUESSETTE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Madame Céline QUESSETTE profite de cette réunion pour présenter aux élus le but et l'intérêt de la commission syndicale du Davantaygue.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un droit de préemption concernant les parcelles section A n° 172, 173 et 175 appartenant à Monsieur Lionel NOGUÉ. Pas de droit de préemption exercé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Marc BAZE

Le Maire,
Nicolas LOPEZ